



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déficit budgétaire

Question écrite n° 30984

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des finances publiques. Avec des moins-values en recettes d'environ 15 milliards d'euros et des dépenses de l'État qui devraient encore progresser, les finances publiques sont dans un état de délabrement catastrophique. Le déficit de l'État, qui devait être de 61,5 milliards d'euros en 2013 d'après la loi de finances votée en décembre dernier, dépassera sans doute les 80 milliards à la fin de l'année. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire une analyse précise de la situation budgétaire du pays et de lui préciser les mesures urgentes qu'il entend mettre en place afin de limiter le déficit de l'État et ainsi respecter la limite des 3,7 % du PIB annoncée à la Commission européenne.

Texte de la réponse

Comme indiqué par l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) dans sa publication du 15 mars 2014 sur les comptes des administrations publiques, le déficit public pour 2013 s'élève à 4,3 % du produit intérieur brut (PIB), en amélioration de 0,6 point par rapport à 2012. Dans le programme de stabilité 2014-2017, transmis en avril 2014, la France a confirmé son engagement de revenir à un déficit de 3 % du PIB en 2015 en réalisant un effort portant presque exclusivement sur la dépense. La trajectoire décrite dans le programme de stabilité concrétise ainsi un effort d'économies de 50 Mds€ sur la période 2015-2017. Ces efforts permettront une réduction progressive et continue du déficit pour atteindre l'équilibre structurel des comptes publics d'ici la fin du quinquennat, conformément aux engagements du Président de la République. Le plan de réduction de 50 Mds€ des dépenses publiques entre 2015 et 2017 permet par ailleurs de mettre en oeuvre le pacte de responsabilité et de solidarité, annoncé par le Président de la République en janvier 2014, dans le respect des engagements européens de réduction des déficits publics. En outre, le Gouvernement a présenté, en juin 2014, deux projets de loi de finances rectificatives (PLFR) et de loi de financement de la sécurité sociale rectificative (PLFRSS) présentant près de 4 Mds€ d'ajustement par la dépense dès 2014. Ces efforts s'inscrivent dans le prolongement de la stratégie de redressement conduite par le Gouvernement depuis 2012. D'abord porté par des mesures en recettes en 2012 et 2013, l'ajustement des comptes publics sera désormais assuré par des mesures d'économies sur la dépense publique de manière à stabiliser les prélèvements obligatoires en 2014 et les réduire dès 2015. Les déficits poursuivront leur baisse : après 3,8 % en 2014, le déficit s'établirait à 3 % en 2015 pour atteindre 1,3 % en 2017. Sur l'ensemble de la période, le taux de prélèvements obligatoires baissera, la part de la dépense publique reculera de 3 points de PIB. Le plan de 50 Mds€ d'économies entraînera un abaissement significatif et durable du rythme d'évolution de la dépense publique en volume, qui s'établirait à 0,1 % en moyenne sur la période 2015-2017. La dette se stabilisera en 2015 avant de refluer ensuite, pour la première fois depuis 2006.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30984

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6816

Réponse publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6491